



Students' Games 2018 Règlement



Table des matières

Introduction	2
Articles.....	3
1. Inscription et coûts d’annulation.....	3
2. Frais de participation	3
3. Identification	4
4. Santé.....	4
5. Comportement	5
6. Responsabilité financière et civile	5
7. Logement.....	5
8. Soirée.....	6
9. Parking.....	6
10. Droit d’image	6
11. Sanctions.....	7
12. Timeline des délais & Signature	8

Introduction

Le règlement présent vise à informer les participants aux Students' Games 2018 des directives régissant cette même manifestation sportive, qui se tiendra le week-end du 20 au 22 avril 2018.

La signature de ce document est requise par le représentant de la délégation de tout établissement souhaitant s'inscrire aux Students' Games 2018. La signature entraîne l'approbation complète de son contenu ainsi que des conséquences engendrées par son non-respect.

Les participants recevront, à quelques jours de l'événement, un e-mail les redirigeant vers ce règlement en format électronique. Ils devront obligatoirement l'accepter afin de valider leur participation.

La langue officielle du règlement retenu en cas de conflit est la langue française.

Articles

1. Inscription et coûts d'annulation

Les établissements invités s'occupent de sélectionner leurs participants et former des équipes. Un représentant devra être désigné et sera le contact principal du comité organisateur. Les participants doivent être majeurs et étudiants d'un établissement invité. Un participant ne peut s'inscrire que dans un seul sport.

Les inscriptions générales ouvriront du 1^{er} décembre 2017 au 18 mars 2018 compris. Celles-ci se font en ligne uniquement, la marche à suivre aura été préalablement fournie au représentant. Les inscriptions se faisant sur la base du premier arrivé, premier servi, le comité organisateur se réserve le droit de les clôturer avant le délai énoncé ci-dessus.

Le représentant de chaque délégation devra finaliser l'inscription de l'établissement représenté en complétant les tâches indiquées ci-dessous avant l'ultime délai du 6 avril 2018 :

- Régler les frais de participation totaux selon la facture reçue
- Renvoyer le règlement signé par ses soins

Si ce délai n'est pas respecté et sans nouvelles de la part du représentant, ce dernier et ses sportifs se verront annuler automatiquement leur participation aux Students' Games 2018. Une fois les frais de participation totaux payés, aucun remboursement ne sera effectué.

Les participants recevront, à quelques jours de l'événement, un e-mail les redirigeant vers le règlement en format électronique. Ils devront obligatoirement l'accepter afin de valider leur participation.

2. Frais de participation

Les frais de participation totaux sont calculés sur la base du nombre de participants d'un établissement ainsi que du "package" choisi par chaque participant.

La formule complète à CHF 65 comprend les frais d'inscription, le logement de 2 nuits en tente, tous les repas prévus (samedi matin, midi & soir, dimanche matin & midi) ainsi que l'accès à la soirée du samedi.

La formule simple à CHF 50 comprend les frais d'inscription, l'accès à la soirée du samedi ainsi que le « lunch-pack » du samedi midi, le repas du samedi soir et celui du dimanche midi. Par conséquent, les repas du samedi matin et du dimanche matin, ainsi que le logement, seront aux frais des sportifs.

Le transport jusqu'au site de la manifestation ainsi que le retour du dimanche sont à la charge des participants. Les transports nécessaires d'un site sportif à l'autre durant l'événement sont pris en charge par les organisateurs.

3. Identification

Le représentant de chaque délégation inscrite fournit au comité organisateur le document rempli listant noms, prénoms et e-mails de tous ses participants sans exception d'ici au 13 avril 2018. Ce document sera transmis à chaque représentant des délégations au terme des inscriptions. Passé ce délai, tout remplacement ou annulation doit être immédiatement signalé au comité organisateur.

Afin de confirmer la présence de ses sportifs sur place, le représentant s'engage également à signer la liste des participants précédemment fournie, présentée par les organisateurs à l'arrivée sur site.

Chaque participant se verra attribuer un pass qui lui permettra d'accéder aux divers sites de la manifestation ainsi qu'à la soirée dansante du samedi. Il devra être en possession de ce pass durant toute la durée des Students' Games 2018 sous peine de ne pas pouvoir participer aux épreuves sportives et autres activités proposées.

Dans le cas où le participant perd son pass, il doit immédiatement le signaler à un membre organisateur qui fera le nécessaire pour remédier à la situation.

4. Santé

Les organisateurs considèrent qu'en s'inscrivant, les participants confirment qu'ils seront en bonne condition physique au début de la manifestation sportive. Il est recommandé de renoncer à participer aux Students' Games dans le cas où le participant se sent malade au cours des jours précédents.

De plus, le participant veillera à s'hydrater et s'alimenter suffisamment tout au long du week-end sportif. S'il ressent de l'épuisement, des vertiges ou tout autre signe de faiblesse durant le tournoi, le participant doit interrompre ou abandonner sa participation. Un poste de samaritains sera installé sur le site principal de la manifestation et sera tenu par le Domaine Sécurité, Prévention et Santé (DSPS) de l'EPFL.

Dans l'esprit sportif des Students' Games, l'apport d'alcool est interdit sur tous les sites de la manifestation et durant l'entier de la manifestation. La consommation d'alcool est uniquement tolérée durant la soirée dansante du samedi. Toute substance alcoolisée trouvée en dehors de cette période se verra confisquée. Les organisateurs se réservent le droit d'appliquer une sanction proportionnée envers le participant concerné ainsi que l'association estudiantine de son établissement.

5. Comportement

Afin que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions possibles, chaque participant est prié d'adopter un comportement responsable et respectueux envers les autres participants ainsi qu'envers le matériel présent sur les différents sites de la manifestation.

Les organisateurs attendent également de chaque participant un esprit sportif et fair-play. Chaque sport est régi par les règles de la Fédération Suisse de ce même sport, sous réserve de modifications qui apparaissent dans le Règlement des Sports des Students' Games 2018.

Toute indication donnée par les organisateurs et le personnel de sécurité devra être respectée sans exception. Par sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant ne respectant pas les principes énoncés ci-dessus, et, dans un cas extrême, d'exclure un établissement entier de la compétition. Il n'y aura alors aucune possibilité de remboursement des frais de participation.

6. Responsabilité financière et civile

En cas de dégradation ou dommage causé aux infrastructures, au matériel de prêt ou à tout autre élément du site et ses alentours, les frais engendrés seront facturés à l'établissement/aux établissements concernés. **En signant ce présent règlement, le représentant et ses sportifs s'engagent donc à régler ces frais dans le délai imposé.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, de pertes ou de dommages causés aux effets personnels de chacun. Il est recommandé de réduire au strict minimum les valeurs apportées sur le lieu de l'événement.

Les organisateurs considèrent également qu'en s'inscrivant, les participants sont personnellement assurés contre les accidents et ont tous une assurance responsabilité civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité ce concernant.

7. Logement

Le logement est compris dans le "full package". Il sera sous la forme de tentes de type *Quechua* placées sur le site principal de la manifestation. Les participants sont chargés d'apporter le matériel nécessaire à leur propre confort ; un sac de couchage et, éventuellement, un tapis de sol.

Si le participant souhaite lui-même trouver un logement sur place, ou s'il souhaite rentrer chez lui pour dormir, tout en ayant choisi le "full package", il doit en informer les organisateurs lors de son inscription. Il ne pourra pas bénéficier d'une réduction du prix du package.

8. Soirée

La soirée se déroulera le samedi soir 21 avril 2018. Elle est réservée exclusivement aux sportifs, aux staffs et au comité organisateur du tournoi. La vérification se fera via le pass, donné au préalable.

Par sécurité et afin d'éviter tout débordement, les participants respecteront les indications données par les organisateurs et le personnel de sécurité et veilleront à boire avec modération. Les restrictions en matière d'alcool sont mentionnées dans l'article 4. 'Santé'.

9. Parking

Les participants qui prévoient de se rendre sur le site de la manifestation en voiture ne sont pas assurés de trouver une place de parking sur le site de l'EPFL. Le Parking Colladon de l'EPFL sera en partie réservé pour les participants des Students' Games 2018. Aucune réservation de parking n'est possible.

Par conséquent, il est fortement conseillé d'utiliser les transports publics. Soit, prendre le train jusqu'à la gare de Renens puis la ligne de métro M1 en direction Lausanne-Flon, sortie EPFL.

Le représentant de chaque délégation est tenu de communiquer aux organisateurs l'heure d'arrivée sur site estimée **d'ici au 13 avril 2018**. Le lieu de rendez-vous sera communiqué en temps voulu aux représentants.

10. Droit à l'image

Le comité organisateur se réserve le droit de publier les photos et vidéos prises durant les Students' Games sur le site officiel de la manifestation. Il peut également les utiliser notamment afin de promouvoir la manifestation et d'illustrer les listes de résultats. Si le participant souhaite que le comité organisateur retire une photo publiée sur laquelle il apparaît, il devra l'en avvertir par courriel à communication@studentsgames.ch, d'ici au 27 mai 2018.

11. Sanctions

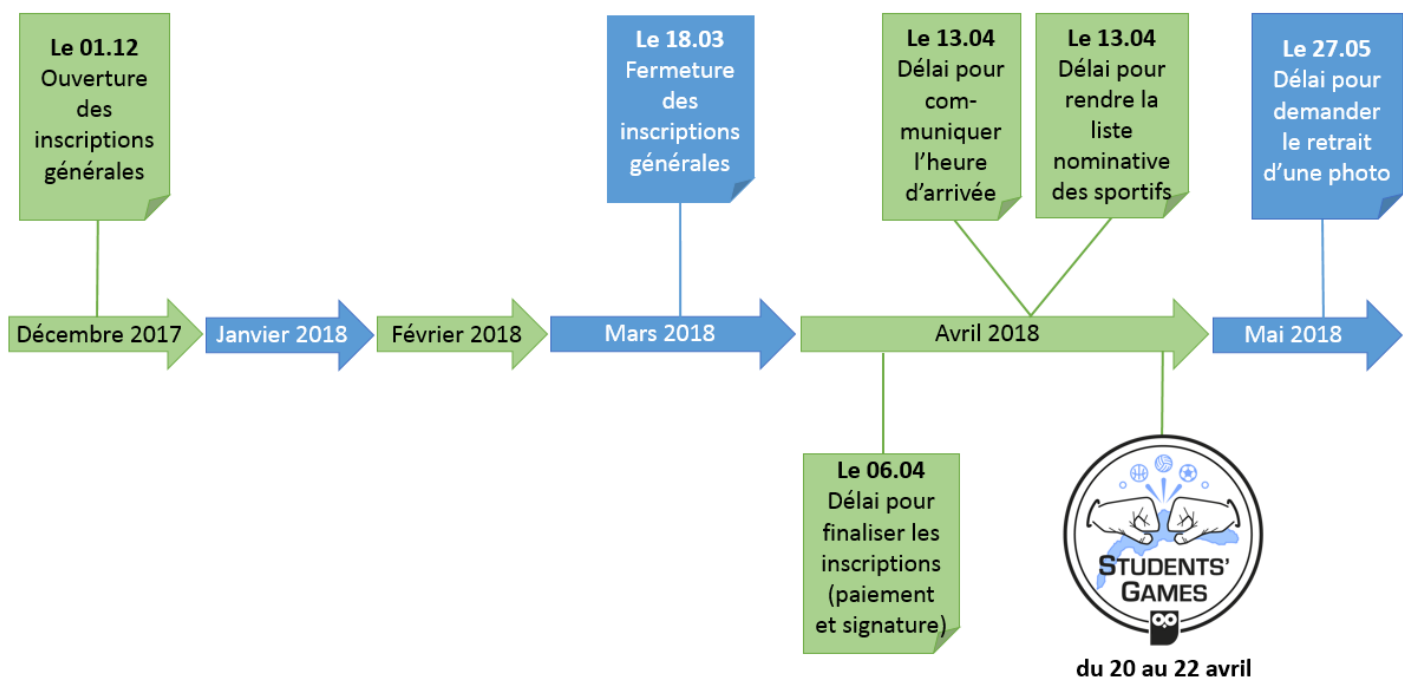
En s'inscrivant aux Students' Games, les participants confirment avoir lu et accepté le présent règlement.

Dans le cas où un participant irait à l'encontre des directives ci-prescrites, les organisateurs se réservent le droit d'appliquer une sanction proportionnée au participant et/ou à l'établissement qu'il représente. La sanction appliquée relève de la décision du comité organisateur en fonction de la gravité de l'infraction au règlement et des conséquences engendrées.

Ci-après, une liste non exhaustive des sanctions applicables:

- Un participant peut se voir refuser l'accès à la soirée dansante du samedi soir.
- Un participant peut se voir immédiatement exclure d'une épreuve, du tournoi entier et/ou du site de la manifestation.
- Un établissement peut se voir immédiatement exclure d'une épreuve, du tournoi entier et/ou du site de la manifestation.
- Un participant peut se voir interdire de participation future.
- Un établissement peut se voir appliquer des restrictions de quotas pour une prochaine participation ou même interdire de participation future.

12. Timeline des délais & Signature



Nom, Prénom
Représentant de la délégation

Date, Lieu

Signature
Représentant de la délégation